

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-07 du 07 janvier 2013

L'an deux mil treize, le lundi sept janvier à dix neuf heures, le Conseil la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

MM. Claude AUDEGOND – Roland DELOBELLE – Jean-Noël MENAGE – B. HIEZ - J.P. POUTRAIN

M. Cl. AUDEGOND, absent et excusé, a été suppléé par M. L. MUCHEMBLED
M. Jean-Noël MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY
M. Bruno HIEZ, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Charles DESCAMPS
M. Jean-Pierre POUTRAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme Claire POUTRAIN.

Objet : **Piscine Intercommunale
Création d'une régie de recettes**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté le fonctionnement de la Piscine Intercommunale Oxygène du Seuil de l'Artois.

Monsieur le Président rappelle également la mise en place de tarifs d'entrées et d'animations permettant l'accueil du public et la pratique de la natation.

Monsieur le Président propose la création d'une régie de recettes pour permettre l'encaissement des différents tickets d'entrées dans l'équipement et de vente de produits pour les différentes animations proposées.

L'encours de cette régie est fixé à 1 500 € (mille cinq cent Euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'instituer une régie de recettes auprès de la Piscine Intercommunale Oxygène du Seuil de l'Artois pour encaisser le produit des entrées, des animations, des ventes de produits dérivés,
- de fixer par arrêté les conditions de fonctionnement de cette régie de recettes.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Janvier 2013 et transmission en Préfecture le 08 Janvier 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le
08 Janvier 2013 et transmission en
Préfecture le 08 Janvier 2013

Le Président

Jean-Paul DELEVOYE

2013-7 - 07/01/2013
PISCINE



Le Président,



Jean-Paul DELEVOYE

